

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 71 (1980)

Heft: 19

Rubrik: Procès-verbal de la 96e Assemblée générale (ordinaire) de l'ASE = Protokoll der 96. (ordentlichen) Generalversammlung des SEV

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de la 96^e Assemblée générale (ordinaire) de l'ASE

Samedi le 23 août 1980, à Genève

Protokoll der 96. (ordentlichen) Generalversammlung des SEV

Samstag, den 23. August 1980, in Genf

N° 1:

Ouverture par le président

Après avoir salué les invités, le **président** de l'ASE, Monsieur A.W. Roth, administrateur-délégué de la S.A. Sprecher & Schuh, Aarau, ouvre l'Assemblée à 9 h 30 en prononçant l'allocution reproduite dans le Bulletin de l'ASE et de l'UCS de 1980, n° 19, pages 1029 à 1031. Il rappelle ensuite la mémoire des membres de l'ASE décédés depuis l'Assemblée précédente. Il prie l'assistance de se lever pour honorer les défunts.

Le **président** constate que l'invitation à la 96^e Assemblée générale, avec l'ordre du jour, les projets et les propositions, a été adressée aux membres dans le délai prescrit à l'article 10 des statuts et que l'Assemblée peut par conséquent délibérer valablement.

L'Assemblée *approuve* l'ordre du jour, sans observations, et *décide* que les votes et élections auront lieu à *main levée*.

N° 2:

Nomination de scrutateurs

Sur proposition du **président** sont nommés scrutateurs: Messieurs *M. W. Rickenbach* (Poschiavo) et *O. Gehring* (Fribourg).

N° 3:

Procès-verbal de la 95^e Assemblée générale (ordinaire) du 1^{er} septembre 1979 à Zofingue

Le procès-verbal de la 95^e Assemblée générale (ordinaire) du 1^{er} septembre 1979, à Zofingue, publié dans le Bulletin ASE/UCS 1979, n° 21, pages 1163 à 1169, est *approuvé* sans observations.

N° 4:

Approbation du rapport du Comité sur l'année 1979 et prise de connaissance du rapport du Comité Electrotechnique Suisse (CES) pour 1979

L'Assemblée prend, sans observations, les *décisions* suivantes au sujet des propositions du Comité:

a) Le rapport du Comité sur l'exercice de 1979, publié dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14, est *approuvé*.

b) Il est *pris connaissance* du rapport du CES pour 1979, publié dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14.

Trakt. 1:

Eröffnung durch den Präsidenten

Der **Vorsitzende**, Herr Dr. E.h. A.W. Roth, Delegierter des Verwaltungsrates der Sprecher & Schuh AG, Aarau, Präsident des SEV, eröffnet nach Begrüssung der Gäste die Versammlung um 9.30 Uhr mit der im Bulletin des SEV/VSE, Nr. 19, S. 1029 bis 1031 wiedergegebenen Ansprache. Hierauf gedenkt er der seit der letzten Generalversammlung verstorbenen Mitglieder. Er bittet die Anwesenden, sich im Gedenken an die Toten von ihren Sitzen zu erheben.

Der **Vorsitzende** stellt fest, dass gemäss Art. 10 der Statuten die Einladung mit Traktanden, Vorlagen und Anträgen für die Generalversammlung den Mitgliedern fristgerecht zugegangen ist und dass die Versammlung demzufolge beschlussfähig ist.

Die Anwesenden *genehmigen* die Traktandenliste kommentarlos und *beschliessen* für die Durchführung der Abstimmungen und Wahlen die offene Abstimmung.

Trakt. 2:

Wahl der Stimmenzähler

Auf Vorschlag des **Vorsitzenden** werden als Stimmenzähler gewählt die Herren: *M. W. Rickenbach*, Poschiavo, *O. Gehring*, Freiburg.

Trakt. 3:

Protokoll der 95. (ordentlichen) Generalversammlung vom 1. September 1979 in Zofingen

Das Protokoll der 95. (ordentlichen) Generalversammlung vom 1. September 1979 in Zofingen, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE 70(1979)21, S. 1163 bis 1169, wird ohne Bemerkungen *genehmigt*.

Trakt. 4:

Genehmigung des Berichtes des Vorstandes über das Geschäftsjahr 1979 sowie Kenntnisnahme vom Bericht des Schweizerischen Elektrotechnischen Komitees (CES) über das Jahr 1979

Die Versammlung *beschliesst* diskussionslos über folgende Anträge des Vorstandes:

a) Der Bericht des Vorstandes über das Geschäftsjahr 1979, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, wird *genehmigt*.

b) Vom Bericht des CES über das Geschäftsjahr 1979, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, wird *Kenntnis genommen*.

Approbation des comptes de 1979 de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse des Normes Electrotechniques, des Institutions de contrôle et du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques; approbation du compte de profits et pertes 1979 et du Bilan de l'ASE au 31 décembre 1979; rapport des contrôleurs des comptes; décision au sujet du solde du compte de profits et pertes 1979 de l'ASE

Le président remercie les réviseurs de comptes pour leur travail et l'aide efficace qu'ils ont apportée pour la gestion de nos finances. Ils ne désirent pas formuler d'observations complémentaires au sujet de leur rapport, publié dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14.

Le président met au vote les comptes selon indications publiées dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14, sans ajouter des remarques personnelles:

L'Assemblée *approuve* sans commentaires les comptes de 1979 de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse des Normes Electrotechniques, des Institutions de contrôle et du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques, le compte de profits et pertes de l'ASE pour 1979 et le bilan de l'ASE au décembre 1979; elle *prend connaissance* du rapport des contrôleurs des comptes.

En ce qui concerne l'utilisation du résultat disponible du compte de profits et pertes de fr. 350000.-, publié dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14, il est *décidé* ce qui suit:

Augmentation du capital propre	Fr. 200 000.-
Dotation à la Fondation de prévoyance du personnel de l'ASE	Fr. 50 000.-
Dotation à la réserve des risques de l'ASE pour l'Inspection fédérale	Fr. 50 000.-
Dotation au Fonds «Economiser l'énergie»	Fr. 50 000.-

Approbation du compte de 1979 de la Fondation Denzler

Le compte de 1979 de la Fondation Denzler, publié dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14, est *approuvé* sans observations.

Décharge au Comité

L'Assemblée donne à l'unanimité *décharge* au Comité pour la conduite des affaires et aux contrôleurs des comptes pour leur activité en 1979.

Budgets de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse des Normes Electrotechniques, des Institutions de contrôle et du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques pour 1981; budget de l'ASE pour 1981

Le président ajoute aux indications publiées dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14:

«En ce qui concerne les frais de personnel de l'administration, vous pouvez constater une hausse quelque peu en excédent des prévisions normales de hausses de salaires. Le Comité est convaincu de la nécessité de renforcer notre potentiel de gestion en vue des tâches sans cesse grandissantes, dont nous nous chargeons. En effet, nous ne pouvons pas localiser les dépenses de contrôle et de gestion, p.e. du CSEE, dans cet institut lui-même, mais c'est bien l'administration centrale qui doit ici fournir un travail supplémentaire.»

Les budgets de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse des Normes Electrotechniques, des Institutions de contrôle et du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques pour 1981 ainsi que le budget de l'ASE pour 1981, sont *approuvés* à l'unanimité.

Abnahme der Rechnungen 1979 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques sowie Abnahme der Gewinn- und Verlustrechnung 1979 des SEV und der Bilanz des SEV per 31. Dezember 1979; Kenntnisnahme vom Bericht der Rechnungsrevisoren des SEV; Beschluss über die Verwendung des verfügbaren Erfolges der Gewinn- und Verlustrechnung 1979 des SEV

Der *Vorsitzende* bedankt sich bei den Herren Rechnungsrevisoren für die geleistete Arbeit, die in bezug auf ihren Bericht, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, keine ergänzenden Bemerkungen mehr anzubringen wünschen.

Da der *Vorsitzende* zu den im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, veröffentlichten Angaben keine Bemerkungen anzubringen hat, wird folgendes *beschlossen*:

Die Versammlung *genehmigt* kommentarlos die Rechnungen 1979 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques, die Gewinn- und Verlustrechnung 1979 des SEV und die Bilanz des SEV per 31. Dezember 1979 und *nimmt Kenntnis* vom Bericht der Rechnungsrevisoren.

Über die Verwendung des verfügbaren Erfolges der Gewinn- und Verlustrechnung von Fr. 350000.-, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, wird folgender *Beschluss gefasst*:

Erhöhung des Eigenkapitals	Fr. 200 000.-
Zuweisung an die Personalfürsorgestiftung	Fr. 50 000.-
Zuweisung an die Risikoreserve des SEV für das Eidg. Starkstrominspektorat	Fr. 50 000.-
Zuweisung an Reserve «Energiesparen»	Fr. 50 000.-

Rechnung 1979 der Denzler-Stiftung

Die Rechnung der Denzler-Stiftung pro 1979, publiziert im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, wird ohne Bemerkungen *genehmigt*.

Dechargeerteilung an den Vorstand

Dem Vorstand wird für seine Amtsführung im Jahre 1979 und den Rechnungsrevisoren für ihre Tätigkeit im Jahre 1979 *Decharge* erteilt.

Voranschläge 1981 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques; Voranschlag 1981 des SEV

Zu den im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, veröffentlichten Angaben bemerkt der *Vorsitzende* ergänzend:

Die Voranschläge 1981 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques sowie der Voranschlag 1981 des SEV werden *genehmigt*.

Fixation des cotisations des membres pour 1981, conformément à l'article 6 des statuts

Le président attire l'attention sur les propositions publiées dans le Bulletin ASE/UCS 1980, n° 14, les cotisations proposées sous a), ba) et bb) demeurant inchangées par rapport à 1980 et souligne la proposition de laisser tomber pour 1981 la cotisation spéciale (de 15 % de 1976 à 1978, puis de 10 % en 1979 et 1980) sur les cotisations régulières des membres collectifs, calculées selon ba) et bb), pour couvrir partiellement le coût du travail de normalisation (sous bc).

Les cotisations des membres pour 1981 sont sans observations fixées comme suit:

a) Membres individuels

Membres juniors

- Etudiants et apprentis jusqu'à la fin des études ou de l'apprentissage Fr. 20.-
- Autres membres, jusqu'à 30 ans Fr. 35.-

Membres individuels ordinaires

Fr. 65.-

Membres seniors, de plus de 65 ans

Fr. 20.-

b) Membres collectifs

ba) Membres collectifs de l'ASE Calcul des cotisations annuelles

Echelonnement des cotisations			
Somme des salaires et traitements		Cotisation	
jusqu'à	Fr. 1 000 000.-	0,4 ‰	(min. Fr. 130.-)
Fr. 1 000 001.-	Fr. 10 000 000.-	0,2 ‰	+ Fr. 200.-
et plus de	Fr. 10 000 000.-	0,1 ‰	+ Fr. 1 200.-

Membres collectifs de l'ASE

Echelons des cotisations et nombre de voix

Cotisations des membres	Nombre de voix	Cotisations des membres	Nombre de voix
de 130.-	1	4 501.- à 5 750.-	11
131.- à 240.-	2	5 751.- à 7 000.-	12
241.- à 400.-	3	7 001.- à 8 250.-	13
401.- à 600.-	4	8 251.- à 9 500.-	14
601.- à 800.-	5	9 501.- à 10 750.-	15
801.- à 1 100.-	6	10 751.- à 12 000.-	16
1 101.- à 1 600.-	7	12 001.- à 13 250.-	17
1 601.- à 2 300.-	8	13 251.- à 14 500.-	18
2 301.- à 3 250.-	9	14 501.- à 15 750.-	19
3 251.- à 4 500.-	10	plus de 15 751.-	20

bb) Membres collectifs, qui sont en même temps membres de l'UCS

Echelon selon l'UCS	Montant selon l'ASE jusqu'à 1977	Montant selon l'ASE dès 1978	Nombre de voix
1	130	150	2
2	240	260	3
3	380	420	4
4	550	620	5
5	780	900	6
6	1 100	1 300	7
7	1 560	1 850	8
8	2 300	2 600	9
9	3 250	3 650	10
10	4 500	5 000	11
11	4 500	6 500	12
12	4 500	8 000	13

Festsetzung der Jahresbeiträge 1981 der Mitglieder gemäss Art. 6 der Statuten

Der Vorsitzende weist auf die im Bulletin SEV/VSE 1980, Nr. 14, veröffentlichten Anträge hin und teilt mit, dass die unter a), ba) und bb) beantragten Beiträge gegenüber 1980 unverändert bleiben, und unterstreicht, dass der bisherige Sonderbeitrag (1976 bis 1978 15 %, 1979 und 1980 10 %) auf die gemäss ba) und bb) berechneten regulären Mitgliederbeiträge zur teilweisen Deckung der Kosten der Normenarbeit (unter bc) für 1981 nicht erhoben wird.

Die Mitgliederbeiträge für 1981 werden ohne Bemerkungen wie folgt festgelegt:

a) Einzelmitglieder:

Jungmitglieder

- Studenten und Lehrlinge bis zum Studien- bzw. Lehrabschluss Fr. 20.-
 - übrige Mitglieder bis zum zurückgelegten 30. Altersjahr Fr. 35.-
- Ordentliche Einzelmitglieder* Fr. 65.-
Seniormitglieder (ab 65. Altersjahr) Fr. 20.-

b) Kollektivmitglieder:

ba) Kollektivmitglieder des SEV Berechnung der Jahresbeiträge

Abstufung der Beiträge			
Lohn- und Gehaltssumme		Beitrag	
bis	Fr. 1 000 000.-	0,4 ‰	(min. Fr. 130.-)
Fr. 1 000 001.-	Fr. 10 000 000.-	0,2 ‰	+ Fr. 200.-
über	Fr. 10 000 000.-	0,1 ‰	+ Fr. 1 200.-

Kollektivmitglieder des SEV

Beitragsstufen und Stimmzahl

Mitgliederbeiträge	Stimmen	Mitgliederbeiträge	Stimmen
130.-	1	4 501.- bis 5 750.-	11
131.- bis 240.-	2	5 751.- bis 7 000.-	12
241.- bis 400.-	3	7 001.- bis 8 250.-	13
401.- bis 600.-	4	8 251.- bis 9 500.-	14
601.- bis 800.-	5	9 501.- bis 10 750.-	15
801.- bis 1 100.-	6	10 751.- bis 12 000.-	16
1 101.- bis 1 600.-	7	12 001.- bis 13 250.-	17
1 601.- bis 2 300.-	8	13 251.- bis 14 500.-	18
2 301.- bis 3 250.-	9	14 501.- bis 15 750.-	19
3 251.- bis 4 500.-	10	über 15 751.-	20

bb) Kollektivmitglieder, welche gleichzeitig Mitglieder des VSE sind:

VSE-Stufe	SEV-Beitrag bis 1977	SEV-Beitrag ab 1978	Stimmen
1	130	150	2
2	240	260	3
3	380	420	4
4	550	620	5
5	780	900	6
6	1 100	1 300	7
7	1 560	1 850	8
8	2 300	2 600	9
9	3 250	3 650	10
10	4 500	5 000	11
11	4 500	6 500	12
12	4 500	8 000	13

bc) Tous les membres collectifs:

La cotisation spéciale (de 15 % de 1976 à 1978, puis de 10 % en 1979 et 1980) sur les cotisations régulières des membres, calculées selon ba) et bb), pour couvrir partiellement le coût du travail de normalisation, ne sera pas prélevée pour 1981.

N° 10:

Nominations statutaires

a) Election de membres du Comité

Le président:

«Les membres du Comité Dr J. Bauer et Dr R. Perren et moi-même ne nous présentons plus pour une réélection ayant atteint les termes statutaires ou dans le cas de M. Bauer ne voulant pas entamer un troisième terme.

Je voudrais d'abord très chaleureusement remercier mes deux collègues au nom de l'Association, au nom de leurs collègues du Comité et à mon nom personnel. Ils ont contribué chacun avec leur personnalité bien marquée et leurs opinions claires d'une manière souvent décisive aux travaux du Comité.

M. le Dr J. Bauer a outre les obligations de membre du Comité présidé le Bureau du Comité de l'ASE pour les Institutions de contrôle, une tâche importante puisqu'elle surveille toute notre activité industrielle avec 200 employés. Il a en outre été à la base de la création du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques et il a appartenu pendant huit ans au Comité Electrotechnique Suisse.

M. le Dr R. Perren a représenté les grands utilisateurs et producteurs industriels et a contribué par ses conseils dans les domaines d'organisation et des comptes financiers. Depuis 1972, il était membre du Bureau du Comité de l'ASE pour les Institutions de contrôle.

Avant de nommer trois nouveaux membres du Comité, le Comité vous propose de réélire en bloc les membres suivants pour une période de charge de 1980 à 1983, dont le mandat atteint à sa fin et qui se présentent pour une réélection:

MM. J. L. Dreyer, Service de l'électricité de la ville de Neuchâtel; Neuchâtel
F. Hofer, Bernische Kraftwerke AG, Bern
W. Lüthi, Landis + Gyr; Zug
G. de Montmollin, Câbles Cortailod S.A., Cortailod
J. J. Morf, EPF, Lausanne»

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'Assemblée générale réélit MM. J. L. Dreyer, F. Hofer, W. Lüthi, G. de Montmollin et J. J. Morf pour la période de charge de 1980 à 1983 avec acclamation.

Le président félicite les membres réélus.

Le président:

«Pour compléter le Comité, je suis dans l'heureuse position de pouvoir présenter trois personnages éminents. Cela a été pour moi une satisfaction particulièrement intense de recevoir la confirmation de la part des candidats qu'ils se mettaient à la disposition de notre association. C'est d'autre part aussi, notons le en passant, un hommage au travail de l'ASE. Outre la connaissance d'un ségment particulier de l'électricité, ils apportent au Comité leurs facultés de gestion d'entreprise.

M. R. Rossi, président de direction, Verzinkerei Zug AG, né en 1933, a accompli des études d'ingénieur mécanicien et d'ingénieur de gestion à l'EPFZ, des études de systèmes à Berlin et de sciences politiques à l'Université de Zurich. Il est depuis 15 ans à la Verzinkerei Zug et lieutenant-colonel des troupes de transmissions. M. Rossi nous apportera son expérience dans la gestion des essais de qualité des équipements domestiques.

M. W. Strebel, directeur, Ciba-Geigy, Bâle, né en 1919, a également accompli ses études à l'EPFZ. Il est depuis 1947 dans une gamme diverse de fonctions chez Ciba-Geigy. Actuellement il dirige les projets de Pro Rheno AG et est chef du service central pour les problèmes d'énergie de Ciba-Geigy.

M. F. Sutter, directeur, Zellweger AG, Uster, né en 1928, a fait ses études au Technikum de Burgdorf et à la Polytechnic School à Londres. Il est depuis 1952 chez Zellweger, aujourd'hui responsable des domaines Télécommunications et Mesures. Il est membre du Comité Pro Telecom, de la GFF, de la Swisscom et de la commission de télécommunication militaire. Dans l'armée il est bien entendu colonel des troupes de transmissions. Il sera donc un remplaçant tout désigné pour le Dr Bauer.

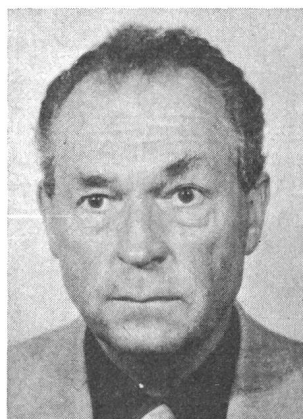
Le Comité vous propose de nommer MM. Rossi, Strebel et Sutter membres du Comité pour la période de charge de 1980 à 1983.»

Die neugewählten Mitglieder des Vorstandes

Les nouveaux membres du Comité de l'ASE



R. Rossi



W. Strebel



F. Sutter

bc) Alle Kollektivmitglieder:

Der bisherige Sonderbeitrag (1976 bis 1978 15 %, 1979 und 1980 10 %) auf die gemäss ba) und bb) berechneten regulären Mitgliederbeiträge zur teilweisen Deckung der Kosten der Normenarbeit wird für 1981 nicht erhoben.

Trakt. 10:

Statutarische Wahlen

a) Wahl der Vorstandsmitglieder

Der Vorsitzende:

Nachdem keine weiteren Vorschläge gemacht werden, wählt die Generalversammlung mit grossem Beifall die Herren J. L. Dreyer, F. Hofer, W. Lüthi, G. de Montmollin und J. J. Morf für eine zweite

Amts-dauer von 1980 bis 1983. Der Vorsitzende gratuliert den wieder-

gewählten Vorstandsmitgliedern.

Der Vorsitzende:

E. Tappy

Der neugewählte Präsident
des SEV
Le nouveau président de l'ASE



J. L. Dreyer

Der neugewählte Vizepräsident
des SEV
Le nouveau vice-président de l'ASE



Aucune autre proposition n'étant formulée, l'Assemblée générale élit par acclamation MM. Rossi, Strebel et Sutter pour une période de charge de 1980 à 1983.

Le président félicite les nouveaux élus et leur souhaite succès et satisfaction.

b) Election du vice-président

Le président:

«Le Comité vous propose de nommer M. J. L. Dreyer vice-président de l'association. Il a participé depuis trois ans aux travaux du Bureau. Il est membre du Bureau du Comité de l'ASE pour les Institutions de contrôle et de la Commission des programmes de l'ASE. Il a en outre effectué un travail très considérable en ayant été président de la Commission Technique 64 des installations basse-tension. Le Comité est reconnaissant que M. Dreyer accepte de se charger de cette tâche.

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'Assemblée générale élit M. J. L. Dreyer par acclamation vice-président pour trois ans.

Le président félicite M. Dreyer et lui souhaite également plein succès.

c) Election du président

Le président:

«Selon la sage coutume qui veut qu'un président n'exerce ce mandat que pendant trois ans, vous avez à désigner un nouveau président. Avant que vous nommiez mon successeur, je tiens ici à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans ma tâche. Je voudrais parler en premier lieu du Comité et de son vice-président. C'est grâce à leurs idées, leur travail et aussi leur tolérance vis-à-vis d'un président pas toujours facile que nous avons pu mener à bien notre travail. Les douze ans que j'ai eu le privilège d'être au sein du Comité sont pour moi une des expériences réellement positives de ma vie. Nous avons œuvré pour une technique que nous aimons, nous avons pu dans une modeste proportion servir notre profession et l'économie de notre pays. C'est de tout cœur que je remercie mes collègues présents et passés. Un deuxième merci au personnel de l'association. Autant les changements de président et de membres du Comité représentent-ils un phénomène vivifiant pour la vie et les buts que se propose l'association, autant est-il astreignant pour le personnel permanent de se familiariser avec ces renouvellements. Je peux aujourd'hui affirmer qu'ils ont montré une constance dans le travail journalier et une acceptation d'efforts supplémentaires, fréquents comme je m'en suis rendu compte, auxquelles je tiens à rendre hommage. Un dernier merci à notre directeur. Je serai bref puisque des liens d'amitié nous lient depuis le Poly, soit que nous régatissions à l'aviron dans des camps opposés, soit que nous nous perdions sur les petites routes du Québec ou que finalement chacun marié nous nous laissions séduire par la gastronomie. Grâce à notre directeur, notre association a une équipe qui tourne rond, un équilibre financier réjouissant et peut se consacrer à des tâches novatrices telle que le CSEE. Que pourrait-on demander de plus? Si j'ai un serrement de cœur en remettant mon mandat c'est bien aussi en pensant à cette coopération amicale.

Ce travail a permis d'atteindre un nombre record de 4158 membres individuels et de 1406 membres collectifs, soit un total de 5764. Nous pouvons remettre au nouveau président un chiffre d'affaire en croissance et un bilan sain.

Le Comité vous propose d'élire président pour un mandat de trois ans M. E. Tappy, directeur, Motor-Columbus, Baden, que vous connaissez en tant que vice-président et entre autre en tant que président de la Commission du Bulletin, notre organe de publication qu'il a su renouveler en accord avec l'UCS.»

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'Assemblée générale élit par de longues acclamations M. E. Tappy président de l'ASE pour une période de trois ans.

Le président:

«Permettez-moi d'être le premier à féliciter notre nouveau président pour cette nouvelle tâche et de lui dire qu'il mérite bien les acclamations de nos membres.»

E. Tappy: «Meine Damen und Herren,

Ich danke Ihnen recht herzlich für das Vertrauen, das Sie mir mit dieser Wahl ausgesprochen haben. Ich übernehme diese Aufgabe sehr gerne und bin überzeugt, dass ich sie auch gut erfüllen kann, denn ich kann mich abstützen auf einen Kollegenkreis im Vorstand, der Hervorragendes zu leisten bereit und auch zu leisten in der Lage ist. Ich kann nur das wiederholen, was unser scheidender Präsident schon

Nachdem keine weiteren Vorschläge gemacht werden, wählt die Generalversammlung mit grossem Applaus die Herren Rossi, Strebel und Sutter für die erste Amtsperiode von 1980 bis 1983.

Der Vorsitzende gratuliert den neugewählten Vorstandsmitgliedern und wünscht ihnen Erfolg und Befriedigung im neuen Amt.

b) Wahl des Vizepräsidenten

Der Vorsitzende:

Da keine weiteren Vorschläge mehr gemacht werden, wählt die Generalversammlung Herrn J.-L. Dreyer mit Applaus zum Vizepräsidenten für drei Jahre.

Der Vorsitzende gratuliert Herrn Dreyer und wünscht ihm ebenfalls viel Erfolg.

c) Wahl des Präsidenten

Der Vorsitzende:

Da keine weiteren Vorschläge mehr gemacht werden, wählt die Generalversammlung mit langem Applaus Herrn E. Tappy zum Präsidenten des SEV für eine Amtsdauer von drei Jahren.

Der Vorsitzende:

gesagt hat, wir können uns abstützen auf eine sehr gut organisierte und sehr gut geführte Unternehmung, mit Herrn Direktor Dünner an der Spitze. Ich glaube, mit diesem Team wird es mir möglich sein, auch das zu erfüllen, was Sie an Erwartung in uns setzen. Zum scheidenden Präsidenten möchte ich etwas später noch ein paar Worte sagen, und bitte ihn dann, mir das Wort zu erteilen.»

d) Nomination de deux contrôleurs des comptes et de leurs suppléants

Messieurs **F. Knobel**, président du Conseil d'administration de S.A. F. Knobel, Ennenda, et **H. Payot**, directeur de la Société Romande d'Electricité, Clarens, en tant que contrôleurs des comptes, ainsi que Messieurs **O. Gehring**, directeur de la FALMA, Fabrique de lampes S.A., Fribourg, et **H. Landert**, président et administrateur-délégué de la S.A. des Moteurs Landert, Bülach, en tant que suppléants, accepteraient d'être réélus pour 1981.

Le Comité vous propose de réélire ces messieurs pour 1981.

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'Assemblée générale élit comme contrôleurs des comptes pour 1981 Messieurs **F. Knobel** et **H. Payot** et, comme suppléants, Messieurs **O. Gehring** et **H. Landert**.

N° 11:

Mandat concernant la modification du nom de l'Association

Le président:

«Je vous ai parlé dans mon discours d'ouverture de l'intention très claire du Comité de poursuivre la conception selon laquelle notre association doit englober la technique de l'électricité dans son ensemble. Nous savons que les changements prononcés et importants se font dans les domaines qui se rangent à tort ou à raison sous la bannière «électronique». Dans ce contexte général, les questions formelles ne sont pas négligeables.

Le Comité s'est préoccupé de la question du nom de l'association par suite d'initiatives de différentes sources, par suite aussi de faits semblables dans les associations-sœurs de l'étranger. Il a constaté que le nom «Technique électrique» ne s'est pas imposé comme terme général comprenant les courants forts et l'électronique, ceci ni dans la langue française, ni dans la langue allemande, ni dans la langue anglaise. Notre activité d'autre part s'est développée fortement dans l'électronique, dans le bulletin, les réunions techniques, pour nos instituts de contrôle, et par la création d'un nouvel institut des composants électroniques. La raison d'exprimer cette évolution dans le nom de l'association est que nous nous devons d'affirmer aussi clairement que possible l'universalité, électrique du moins, de nos buts. Le Comité voudrait dans cette voie, soigner encore davantage la coopération déjà excellente avec les nombreuses organisations spécialisées du domaine électronique, dont nous ne pensons nullement remplacer le travail en profondeur.

Des changements de nom du même genre ont été effectués par de nombreuses associations électrotechniques dans les autres pays, notamment en France, Italie, Angleterre et USA.

Le vote d'aujourd'hui n'est pas une proposition définitive, mais un mandat d'étude que vous, les membres, donnez au Comité. Ceci vous permet de coopérer par des propositions concrètes et vous pourrez l'année prochaine vous prononcer définitivement sur les propositions qui auront été retenues.

Vous avez pu lire dans le bulletin la version allemande de la proposition, je la traduis en français pour que ce soit bien clair:

Les membres de l'ASE donnent au Comité le mandat de présenter à la prochaine Assemblée générale des propositions dans le but de donner une désignation à l'Association qui concorde avec les buts généralisés de l'Association dans les domaines techniques de l'énergie et de l'électronique.

Puis-je vous demander votre avis?»

L'Assemblée générale *accepte* la proposition et donne le mandat proposé par sa forte majorité avec six voix contraires.

N° 12

Distinctions honorifiques et remise de prix

Le président:

«Je voudrais commencer par le prix de la Commission Denzler.

En 1979, la Commission de l'ASE pour la Fondation Denzler a lancé son 14^e concours par la publication dans le Bulletin de l'ASE et de l'USC. Ce dernier concours comportait trois thèmes sur des sujets variés:

- Calcul de l'effet pelliculaire dans des machines électriques
- Stabilité dynamique de moteurs pas-à-pas
- Ordinateurs domestiques.

A fin février, date limite, un seul travail était déposé, traitant le thème n° 25: «Calcul bidimensionnel de l'effet pelliculaire pour des conducteurs logés dans des encoches et pour des dents rotoriques massives des machines électriques.»

Dans une première partie, le problème est abordé sous son aspect mathématique. Le 2^e chapitre constitue une revue historique extrêmement fouillée sur la façon dont le problème a été traité de Maxwell aux publications les plus récentes (146 références biographiques). C'est dans le troisième chapitre que l'auteur apporte ses idées originales de résolution du problème posé. En effet, il y suggère d'utiliser une méthode nouvelle, celle des «grands éléments finis singuliers» et pose les équations de base pour l'application de cette méthode. Malheureusement, le temps et les moyens lui ont manqué pour traiter un exemple numérique.

d) Bestätigung der bisherigen Rechnungsrevisoren und ihrer Suppleanten

Die Herren **F. Knobel**, Verwaltungsratspräsident der F. Knobel Elektro-Apparatebau AG, Ennenda, und **H. Payot**, directeur de la Société Romande d'Electricité, Clarens, als Revisoren, sowie die Herren **O. Gehring**, directeur de la FALMA, Fabrique de lampes SA, Fribourg, und **H. Landert**, Präsident und Delegierter des Verwaltungsrates der Landert-Motoren AG, Bülach, als Suppleanten, sind bereit, ihr Amt auch für 1981 zu übernehmen.

Der Vorstand schlägt Ihnen vor, die genannten Herren für das Jahr 1981 zu wählen.

Da keine weiteren Vorschläge gemacht werden, *wählt* die Generalversammlung die Herren **F. Knobel** und **H. Payot** zu Rechnungsrevisoren, die Herren **O. Gehring** und **H. Landert** zu Suppleanten für das Jahr 1981.

Trakt. 11:

Auftrag betreffend Namensänderung des Vereins

Der Vorsitzende:

Die Generalversammlung *nimmt den Vorschlag an* und erteilt dem Vorstand mit grosser Mehrheit, d.h. mit sechs Gegenstimmen, den diesbezüglichen Auftrag.

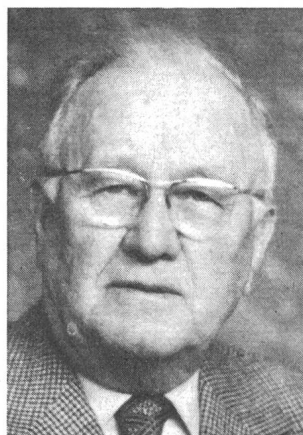
Trakt. 12:

Ehrungen und Preisübergaben

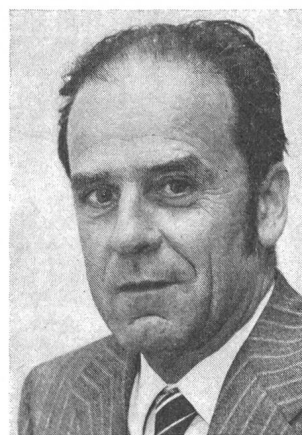
Der Vorsitzende:



Prof. Dr. E. Baumann
Ehrenmitglied des SEV
Membre d'honneur de l'ASE



Dr. h. c. Eric Choisy
Ehrenmitglied des SEV
Membre d'honneur de l'ASE



Dr. E. h. A.W. Roth
Ehrenmitglied des SEV
Membre d'honneur de l'ASE

La Commission unanime relève le gros effort accompli, particulièrement dans la revue historique du problème et l'originalité de la nouvelle méthode proposée. Elle estime que la qualité du travail remis justifie l'octroi d'un prix. Elle souhaite que le candidat poursuive son étude en vue d'apporter la preuve de la validité et des avantages de la méthode proposée sur la base d'un exemple pratique. Ce complément pourra faire l'objet de l'octroi d'un prix ultérieur.

Le candidat porteur de la devise «Natura non facit saltus» est M. *Jean-Marc Blanc*, ingénieur-électricien dipl. EPFL, Dr ès sc. techn., de Sierre.»

Le **président** félicite Monsieur Blanc et lui remet le prix de la Fondation Denzler sous les applaudissements de l'assemblée.

Le **président** annonce un nouveau concours qui va être lancé encore cette année sur des thèmes variés et souhaite que plus d'un candidat s'y intéresse.

Le **président**:

«J'ai l'insigne plaisir de pouvoir proposer à l'assemblée au nom du Comité deux nouveaux membres d'honneur. Il s'agit de deux ingénieurs éminents. Ils sont tous les deux des créateurs inlassables qui nous ont apporté des contributions substantielles, l'un dans l'enseignement et la recherche, l'autre davantage par des œuvres de la pratique de notre art. Les deux auraient mérité cette distinction il y a vingt ans ou trente ans déjà. C'est donc avec une certaine humilité que nous pouvons leur offrir ce titre aujourd'hui. Peut-être savions-nous qu'ils le mériteraient finalement doublement, triplement.

Unter uns befindet sich heute Herr Prof. Dr. h.c. Ernst Baumann. Geboren 1909, studierte er an der ETH Zürich. Schon im 31. Altersjahr wurde er zum ordentlichen Professor für Schwachstromtechnik ernannt. Aus dieser Zeit stammt die von ihm konzipierte erste schweizerische Trägerfrequenztelefonie, dann eine erste schweizerische Quarzuhr. 1948 übernimmt er bereits die Leitung des Institutes für Technische Physik. Seine Leistungen waren die Ausreifung Eidophor, die Befruchtung der Gebiete Fernsehtechnik, Ultraschall, Hochvakuum und Elektronenoptik, technische Halbleiterphysik und schliesslich Mikroelektronik. Sie sehen die Breite dieses Spektrums und die ungeheure Arbeit, die sich hinter diesen Worten versteckt. 1952 ist er Mitglied des Forschungsrates des Nationalfonds, 1963 wird er Ehrendoktor der Ecole polytechnique in Lausanne. Es liesse sich sehr viel mehr sagen über Herrn Prof. Baumann; ich möchte aber nur noch eine Feststellung hinzufügen: Er hat vielen Hunderten von Ingenieuren und von angehenden Ingenieuren die Möglichkeit gelehrt und vorgelebt, Grundlagenkenntnisse in die industrielle Wirklichkeit überzuführen. Ich bitte Sie, dem Vorschlag, Herrn Prof. Dr. h.c. Baumann zum Ehrenmitglied zu ernennen, zuzustimmen.»

Par de longues acclamations, l'Assemblée générale *nomme* Monsieur (Prof. Dr. h.c.) **Ernst Baumann** membre d'honneur de l'ASE.

Le **président** remet à Monsieur (Prof. Dr. h.c.) Baumann le vitrail et le parchemin.

Monsieur Baumann remercie très chaleureusement pour l'honneur qui vient de lui être accordé, en disant:

«Herr Präsident,

Ich danke Ihnen für diese unerwartete Ehrung. Ich werde sie mit Stolz tragen, und ich werde versuchen, auch in Zukunft den Zielen des SEV zu dienen, so gut ich das kann.»

Le **président**:

«Nous avons parmi nous un autre docteur honoris causa de Lausanne, membre de notre association, écoutez-bien, depuis 1925, Genevois depuis ses études secondaires, ancien conseiller aux Etats. Vous devinez maintenant que je parle d'Eric Choisy. En 1920 il est entré aux Ateliers de Sécheron, en 1928 il est directeur de la Cie Genevoise des Tramways. En même temps ses fonctions d'administrateur ou président augmentent, aux Services Industriels de Genève, à l'EOS, à la Grande Dixence, Electro-Calcul, au Centre Electronique Horloger. Inlassablement lui-aussi, il a mis sur pied de splendides réalisations, il a lancé des recherches, il a implanté une technique au service de l'homme, du pays. Plus qu'aucun d'entre nous il a œuvré pour la solidarité de l'ingénieur ayant été président de la SIA, du Comité de la Science de l'Unesco, de la Fédération Européenne d'Associations d'Ingénieurs, de l'Association Suisse pour l'Energie Atomique. Chers amis électriciens, je ne voudrais pas allonger cette «laudatio», je suis sûr que vous approuvez le geste de votre Comité, c'est donc plutôt à notre vénéré doyen Eric Choisy que je m'adresse en lui demandant au nom de vous tous ici dans cette ville de Genève, la sienne, avec l'appui de vous tous de bien accepter cet hommage.»

Der **Vorsitzende** gratuliert Herrn Dr. Blanc und übergibt ihm unter Applaus den Preis der Denzler-Stiftung.

Der **Vorsitzende** gibt bekannt, dass noch dieses Jahr ein neuer Wettbewerb über verschiedene Themen ausgeschrieben wird und hofft, dass sich dafür mehr als nur ein Kandidat interessieren wird.

Der **Vorsitzende**:

Mit grossem Beifall *ernennt* die Generalversammlung Herrn Prof. Dr. h.c. **E. Baumann** zum Ehrenmitglied des SEV.

Der **Vorsitzende** überreicht Herrn Prof. Dr. h.c. Baumann die Wappenscheibe und Ehrenurkunde.

Herr Prof. Baumann bedankt sich herzlich für die ihm zuerkannte Ehre mit folgenden Worten:

Der **Vorsitzende**:

Par de longues acclamations, l'Assemblée générale *nomme* Monsieur **Eric Choisy** membre d'honneur de l'ASE.

Le **président** remet à Monsieur Choisy le vitrail et le parchemin.

Après avoir remercié l'Assemblée de la distinction dont il a été l'objet, Monsieur Choisy s'adresse comme suit aux participants:

Mit grossem Beifall *ernennt* die Generalversammlung Herrn Dr. h.c. **Eric Choisy** zum Ehrenmitglied des SEV.

Der **Vorsitzende** übergibt Herrn Dr. Choisy Wappenscheibe und Ehrenurkunde.

Nachdem sich Herr Dr. Choisy bei der Generalversammlung für die ihm zugekommene Ehrung bedankt hat, wendet er sich mit folgenden Worten an die Anwesenden:

«Je saisis l'occasion de votre réunion pour évoquer brièvement un problème qui, spécialement pour les techniciens, prend des proportions inquiétantes: la formation de l'opinion publique.

Les ingénieurs s'efforcent d'assurer le progrès technique et d'en faire comprendre l'utilité. Pour cela, ils emploient des méthodes et des arguments basés sur les faits et les expériences. Pendant longtemps, ils ont eu le pouvoir de convaincre le plus grand nombre.

Aujourd'hui, l'opposition devient puissante en même temps qu'elle se généralise. En effet, que ce soient des hommes élus démocratiquement ou des institutions créées de la même manière, on s'efforce de limiter leur activité au nom de cette même démocratie et, bien souvent, l'opposition se base non sur des faits mais des impressions subjectives qui mettent en mouvement l'opinion. Ce «tonnerre de l'opinion» disait Mirabeau, qui savait de quoi il parlait.

Il suffit pour cela d'un slogan mille fois répété. En voici un exemple que je prends dans un domaine autre que l'électricité.

Pendant longtemps, la construction d'une route a été considérée comme un acte civilisateur, puisqu'elle mettait en contact des régions éloignées et accroissait la sécurité. Si sur le tracé d'une route se trouvait un pont, l'importance semblait plus grande encore puisque cet ouvrage permettait de franchir un cours d'eau, obstacle naturel, souvent considérable, ce qui explique que, pendant des siècles, le lancement d'un pont revêtait un caractère religieux. D'où l'origine du mot pontife (pontifex) et surtout souverain pontife, en latin Pontifex maximus.

Aujourd'hui, pour s'opposer à la construction d'une route, on recourra par exemple à un slogan souvent utilisé: Bétonner la campagne.

C'est un slogan efficace. A la forme, c'est un hexamètre sonore, à la césure correctement placée. On l'imagine très bien comme refrain terminant les couplets d'une chanson ou de strophes consacrées aux «méfaits» de la technique.

Quant au fond, c'est mieux encore puisqu'on évoque d'abord la campagne, c'est-à-dire le calme, le repos, la beauté et aussi l'écologie, mot passepartout qui sert maintenant à justifier n'importe quoi. Puis le slogan se réfère au béton, matériau artificiel, donc symbole de la technique, permettant des constructions laides, ce qui est exact, mais bien d'autres de caractère artistique et aussi des ponts d'une rare élégance.

La simple opposition de ces deux idées, campagne et béton, engendre un sentiment de réprobation. Ceci illustre bien la puissance des mots. Les exemples abondent, provoquant la confusion dans les esprits au point qu'on ne sait plus s'il faut croire ses yeux ou ses oreilles.

Ce processus est nouveau dans la technique mais courant en matière politique.

Sans vouloir faire nôtres certaines méthodes politiques, justement critiquées, pourquoi ne pas tenir compte des expériences faites dans ce domaine?

Puisque les mots ont acquis une telle puissance, il faut s'en servir, et parfois compléter notre goût du raisonnement logique par un certain primitivisme.

Sans oublier les supports scientifiques de nos thèses, il faut penser avant tout à ce que croit, demande, ou craint l'opposition et montrer que si toute activité humaine présente des risques, la technique a toujours permis de réduire, voire supprimer, ceux auxquels elle donne lieu.

Plutôt qu'en rester aux principes et aux déclarations générales, indiquons les avantages pratiques, journaliers de la technique et surtout ne cessons pas de peindre ce qui arriverait si nous étions privés des apports de la technique.

Efforçons-nous de dédramatiser la situation, de faire preuve de patience et d'opposer inlassablement aux slogans généralement négatifs, des idées-forces positives.

A ceux d'entre vous qui, pour aborder avec succès cette forme de controverse, regretteraient de ne plus utiliser exclusivement des arguments scientifiques, je dirai pour les encourager que le caractère humain a des constantes qui traversent les siècles, dans le domaine des opinions notamment, comme le montre ce qu'écrivait Sophocle il y a 2500 ans: *La croyance est plus forte que la réalité.*»

Le **président** donne la parole à M. E. Tappy:

M. Tappy:

«Meine Damen, meine Herren,

Ich habe ja angekündigt, dass ich das Wort noch einmal ergreifen werde. Herr Dr. Adrian Roth wird heute, nachdem er während Jahren im Vorstand und in den letzten Jahren als Präsident unseres Vereins gewirkt hat, wieder ins Glied zurücktreten. Dass er das mit Bravour gemacht hat, hat er an der heutigen Generalversammlung noch einmal bewiesen. Sein Eintritt in den SEV erfolgte vor 30 Jahren, 1950, als er als junger ETHZ-Ingenieur bereits schon mit Erfolg in der Entwicklung von Hochspannungsapparaturen und deren Prüftechnik beschäftigt war. Nach Abschluss von längeren Auslandsaufenthalten in Frankreich und Amerika trat er 1952 bei der Firma Sprecher & Schuh AG als Adjunkt des technischen Leiters in die Fußstapfen seines Vaters, Dr. Arnold Roth, der auch im SEV sehr gewirkt hat. Über die Entwicklung und die technischen Erfolge dieser Unternehmung Sprecher & Schuh AG, der Herr Dr. Roth 1966 in der Geschäftsleitung, 1970 als Direktionspräsident der Geschäftsleitung vorstand, brauche ich in diesem Kreis nicht viel zu sagen. Stichworte: Hochspannungsschalter, Mehrfachunterbrechung sind genügend. Die Technische Universität Hannover hat Adrian Roth im Januar 1974 in Anerkennung seiner hervorragenden ingenieurwissenschaftlichen und praktischen Leistungen in der Schalter- und Anlagentechnik für sehr hohe Spannung die Würde eines Dr. ing. ehrenhalber verliehen. Dem Vorstand des SEV gehörte er seit 1968 an, 1974 wurde er Vizepräsident und 1977 Präsident. Mit dem ihm eigenen Engagement, das die meisten von Ihnen ja kennen, hat er unsern Vorstand präsiert, und ich brauche hier kein Blatt vor den Mund zu nehmen, wenn ich sage, dass er uns von Zeit zu Zeit mit seiner Art der Führung doch etwas überrascht hat. Immerhin hat die angesprochene Nachsicht, die er von uns erwartete, auch nicht allzusehr strapaziert werden müssen. Wir möchten ihm im Namen des Verbandes und des Vereins, wir möchten ihm aber auch im Namen aller Mitglieder, im Namen von uns Kollegen des Vorstandes für seine Tätigkeit im Rahmen des SEV ganz herzlich danken, und wir sind sehr froh, dass er sich bereit erklärt hat, auch nach seinem Rücktritt aus dem Vorstand uns das eine oder andere Mal zur Verfügung zu stehen, wenn wir auf seine Unterstützung zurückgreifen möchten. Herr Dr. Roth hat aber auch ausserhalb des SEV und seiner Unternehmung für die Elektrotechnik gewirkt. So als Mitglied des Schweizerischen Nationalkomitees der Conférence Internationale des Grands Réseaux Electriques, CIGRE, als Mitglied des Schweizerischen Wissenschaftsrates und als Mitglied der Forschungskommission des Vorortes des Schweizerischen Handels- und Industrievereins. Der Vorstand schlägt Ihnen vor, Herrn Dr. A.W. Roth in Würdigung seines Wirkens für die Elektrotechnik und seiner Verdienste um unsern Verein zum Ehrenmitglied des SEV zu ernennen.»

Par de longues acclamations, l'Assemblée générale *nomme* Monsieur **Adrian Roth** membre d'honneur de l'ASE.

Monsieur Tappy remet à Monsieur Roth le vitrail et le parchemin.

Der **Vorsitzende** erteilt Herrn Tappy das Wort.

Herr Tappy:

Mit grossem Beifall *ernennt* die Generalversammlung Herrn Dr. E.h. **A.W. Roth** zum Ehrenmitglied des SEV.

Herr Tappy überreicht Herrn Dr. E.h. Roth die Wappenscheibe und die Ehrenurkunde.

Herr Dr. Roth bedankt sich ganz herzlich mit folgenden Worten:

«Sehr geehrte Damen und Herren,

Sie haben mir vor drei Jahren das Amt des Präsidenten anvertraut, und Sie haben es nun hier mit dieser Ernennung und mit Ihrem herzlichen Applaus noch quittiert. Ich bin ganz ausserordentlich dankbar für diese Ehrenbezeugung und vielleicht auch etwas betroffen, wenn ich daran denke, in welch ehrenvolles Trio Sie mich da hineingewählt haben, wenn ich an Herrn Baumann und Herrn Choisy denke. Aber es gibt ja auch bei diesen Ehrungen immer noch so eine Bronze-Medaille, und ich freue mich über diese ganz herzlich, denn es ist sicher mehr, als ich eigentlich verdient habe. Vielen Dank.»

N° 13:

Lieu de la prochaine Assemblée générale ordinaire

Le **président** annonce qu'une invitation a été reçue et il donne la parole à Monsieur Steinemann, qui déclare:

«Meine Damen und Herren,

Gestatten Sie mir, dass ich auch heute die Einladung anbringe, wie ich es gestern getan habe. Nachdem wir heute im westlichsten Kanton tagen dürfen, lade ich Sie freundlich ein, Ihre nächste Generalversammlung im nördlichsten Kanton, in Schaffhausen, abzuhalten. Der Regierungsrat des Kantons Schaffhausen, der Stadtrat von Schaffhausen, die schaffhauserische Industrie sowie das städtische und das kantonale Elektrizitätswerk werden sich freuen, Ihnen in Schaffhausen einen angenehmen Empfang zu bereiten.»

Le **président** remercie Monsieur Steinemann pour cette invitation, qui est acceptée par les applaudissements de l'assemblée, et il ajoute que l'Assemblée générale de l'UCS a également accepté cette invitation. Les assemblées annuelles de l'UCS et de l'ASE de 1981 se tiendront donc à Schaffhouse.

N° 14:

Diverses propositions des membres

Le **président** indique qu'aucune proposition n'est parvenue dans le délai fixé par les statuts et il donne la parole aux personnes de l'assistance qui auraient des propositions ou des suggestions à formuler. Cela n'est pas le cas, mais le **président** a une petite communication.

«Je peux vous dire que la direction de l'ASE a réalisé pour aujourd'hui un fascicule descriptif de notre association. Ce fascicule va servir de base pour le recrutement de nouveaux membres et sera envoyé à chacun de nos membres pour que chacun puisse se rendre compte du contenu. D'autre part, vous pouvez prendre aujourd'hui à la sortie un exemplaire de ce fascicule.»

En remerciant les membres présents, le personnel de l'ASE pour l'organisation excellente de la réunion et l'excellente réception à Genève, le **président** déclare close la 96^e Assemblée générale de l'ASE.

Zurich, le 1^{er} septembre 1980 Le président: Le directeur:
Dr. h.c. A.W. Roth E. Dünner

Trakt. 13:

Ort der nächsten Generalversammlung

Der **Vorsitzende** teilt mit, dass eine Einladung vorliegt, und gibt Herrn Steinemann das Wort:

Der **Vorsitzende** bedankt sich für die Einladung von Herrn Steinemann, welche mit grossem Beifall von der Generalversammlung gutgeheissen wird, und bemerkt, dass der VSE an seiner Generalversammlung der Einladung ebenfalls zugestimmt hat. Die Jahresversammlungen des VSE und des SEV im Jahre 1981 werden demzufolge in Schaffhausen stattfinden.

Trakt. 14:

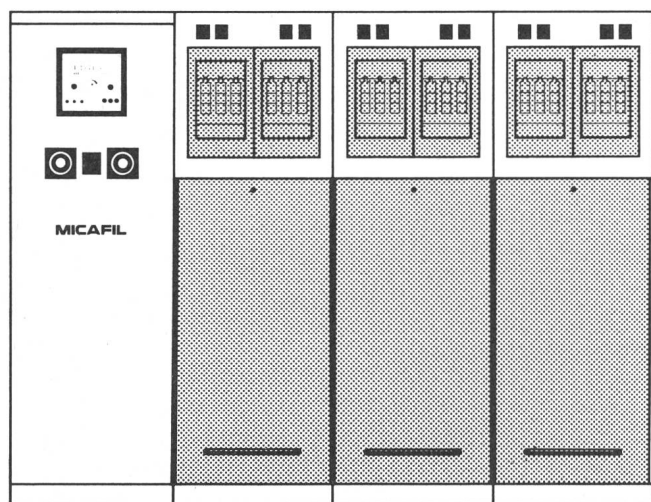
Verschiedene Anträge von Mitgliedern

Der **Vorsitzende** teilt mit, dass innert der in den Statuten festgesetzten Frist keine Anträge eingegangen sind, und erteilt den Anwesenden das Wort für mögliche Anträge oder Anregungen. Da niemand von dieser Möglichkeit Gebrauch machen will, macht der **Vorsitzende** noch folgende Mitteilung:

Nachdem sich der **Vorsitzende** bei den Anwesenden, dem Personal des SEV für die ausgezeichnete Organisation der Generalversammlung und den erstklassigen Empfang in Genf bedankt hat, schliesst er die 96. Generalversammlung des SEV.

Zürich, 1. September 1980 Der Präsident: Der Direktor:
Dr. h.c. A.W. Roth E. Dünner

Blindstrom kompensieren!



**Eine problem-
lose Art
Energie+Geld
zu sparen...**

Micafil-Fachingenieure stehen Ihnen jederzeit für eine unverbindliche, individuelle Beratung und mit ausführlichen Unterlagen zur Verfügung.

Micafil-Kondensatorenanlagen amortisieren sich in 2 bis 3 Jahren und arbeiten dann wartungsfrei weiter für die Reduktion Ihrer Betriebskosten.

... ohne Schmälerung der zur Verfügung stehenden Leistung.

Profitieren Sie von der Micafil-Kondensatorentechnik. Sie garantiert für minimale dielektrische Verluste (unter 0,5 W/kvar) und gibt Ihnen die Sicherheit, umweltschutzgerechte Kondensatoren installiert zu haben, die kein PCB enthalten.

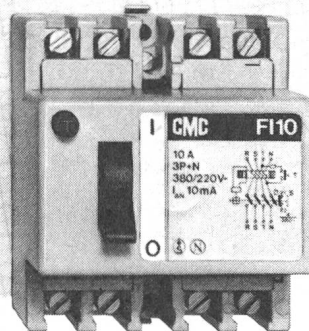
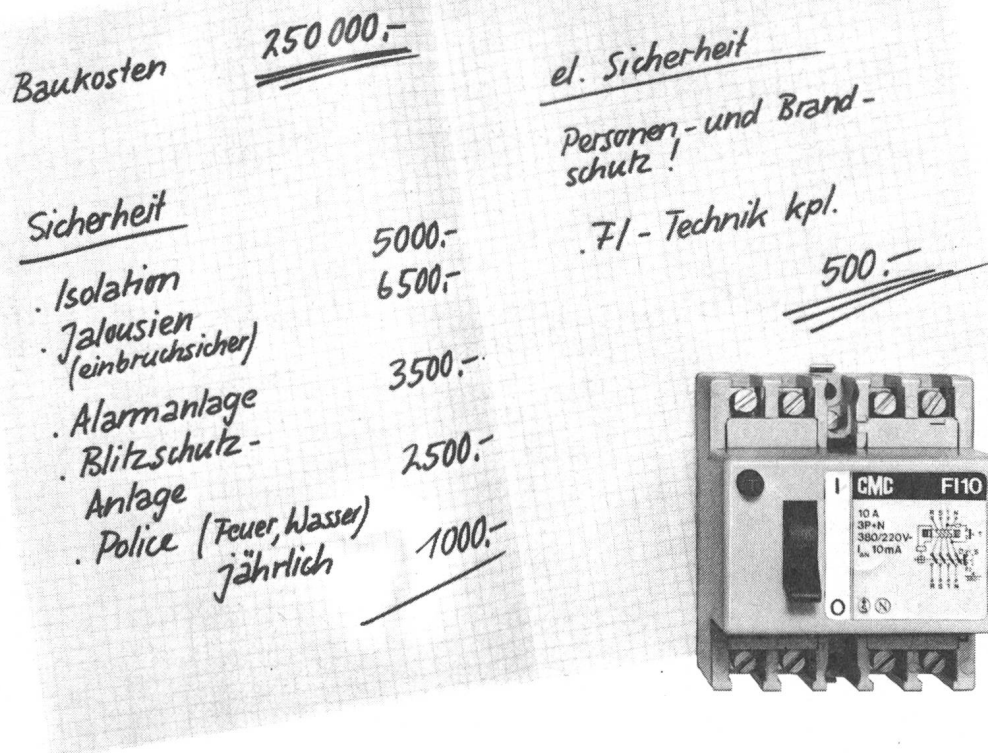
Verlangen Sie telefonisch eine Besprechung: 01-62 52 00, intern 473



MICAFIL

MICAFIL AG 8048 Zürich Dept. Kondensatoren

Das zusätzliche Plus für die Neubau-Installation: Bieten Sie FI-Sicherheit



Die komplette Haus-Installation ist eine echte Aufgabe für den Fachmann. Er plant, offeriert und installiert die fertige Anlage, er bringt den Strom sicher an die Steckdose und zur Maschine. Doch Sie können noch mehr bieten und Sicherheit auf Lebenszeit einbauen: den jederzeit überprüfbaren Fehlerstrom-Schutz, kurz FI-Schutz genannt. Sie geben damit den heute besten Personen- und Brandschutz überhaupt. Die Montage ist einfach, und der Gewinn an Sicherheit zahlt sich immer aus. Für Ihre Kunden und für Sie.

FI-Schutz gibt es für alle Wohn- und Zweckbauten, Unter- und Aufputz, trocken und spritzwasserdicht. Als Schalterreihe für 10, 16, 25, 40 und 63 A Nennstrom, mit 10, 15, 30 und 300 mA Nenn-Auslösestrom. Als hochempfindliche Steckdosen-Reihe SIDOS für 10 A Nennstrom; bei 10 mA Fehlerstrom allpolige Auslösung in 0,03 s. – Fest montiert oder transportabel.

Fragen Sie CMC, Ihren Spezialisten für Schutz- und Schaltapparate. Oder Ihren Elektro-Grossisten, auch er führt das grosse CMC-Programm.

CMC

CMC Carl Maier+Cie AG, Elektrische Schaltapparate und Steuerungen, CH-8201 Schaffhausen

CH-1020 Renens-Lausanne, Telefon 021 35 61 71, Telex 2 44 49

Telefon 053 816 66, Telex 7 64 86